

Délibération n°17.2

L'AN deux mille dix-sept, le 28 novembre, le conseil communautaire, convoqué le 22 novembre 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
22 novembre 2017

Date d'affichage du
compte-rendu :
6 décembre 2017

Objet :
**Séjours extérieurs pour les
jeunes : convention avec la
commune de Châtel-Guyon**

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme VALLENET Marie-Christine, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme VALLENET Marie-Christine, conseiller communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- Mme José DUBREUIL, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Jean-Philippe PERRET
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN,
- M Jean-Christophe GIGAULT
- M Didier IMBERT

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

M Roland GRENET

Rapport n°17.2 – Séjours extérieurs pour les jeunes : convention avec la commune de Châtel-Guyon

Vu l'article L.5211-4-2 du CGCT qui régit la création et le fonctionnement des services communs,

Vu l'avis du Comité Technique de Riom Limagne et Volcans du 8 décembre 2017,

Vu la délibération n°17.1 du conseil communautaire du 28 novembre 2017, approuvant la création d'un service commun dédié à l'organisation des séjours extérieurs pour les jeunes des communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Châtel-Guyon, Pulvérières, Saint-Ours-Les-Roches, Sayat et Volvic pour l'année 2018,

Vu les dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT, un service commun est obligatoirement géré par l'EPCI,

Vu l'article 72 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 modifiant l'article L.5211-4-2 précité relatif à la création des services communs et précisant « *Les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. A titre dérogatoire, un service commun peut être géré par la commune choisie par l'organe délibérant de l'établissement public* »,

Considérant qu'afin de faciliter le fonctionnement juridique (portage de l'action au regard des obligations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la CAF et des assurances) et financier (éviter les financements croisés) du service, la gestion du service commun peut être confiée à la commune de Châtel-Guyon,

Le conseil communautaire, sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention de service commun,**
- **choisit la commune de Châtel-Guyon pour gérer le service commun,**
- **autorise le Président à signer la convention ainsi que tous documents relatif à cette décision.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 9 décembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171128-DEL20171128172
-DE
Date de télétransmission : 04/01/2018
Date de réception préfecture : 04/01/2018